



Intervention en séance plénière du CESR du 22 janvier 2010

« Population active et pauvreté en région Centre »

Alque VANMAELDERGEM, Rapporteur d'avis

Le CESR a souhaité poursuivre le travail engagé lors de la précédente mandature qui avait donné lieu à la publication, en 2007, d'un premier rapport intitulé « Travailleurs pauvres en région Centre : quelles politiques pour réduire les inégalités dans le logement et les transports ? ».

De qui parle t on ?

La médiatisation peut contribuer à une stigmatisation voire une peur des « pauvres », encourageant des analyses simplistes voire grossières de situations de pauvreté. L'on oublie souvent le caractère vulnérable de ces personnes. Le présent avis ni même le présent rapport, ne parviendraient à décrire fidèlement des situations, qui, vécues, prennent un aspect dramatique.

Sa contribution n'est cependant pas à minorer et ce rapport a le mérite d'étudier, plus finement qu'à l'aide du seul seuil de pauvreté, des situations difficilement appréhendables, souvent invisibles car cachées, ainsi que les mécanismes qui y conduisent.

Par ailleurs, si ce rapport ne peut prétendre à l'exhaustivité, il met en lumière certaines situations plus que difficiles, pour lesquelles le revenu du travail ne permet pas de vivre.

Il est à noter qu'au cours de la rédaction de ce rapport, les membres du CESR ont été confrontés à une difficulté quant à l'identification statistique des personnes concernées par la précarité et la pauvreté tant sur le plan national que sur le plan local. En effet, le rapport fait état de plus de 75 000 personnes non identifiées (« autres »). Il peut exister ainsi, une pauvreté invisible, car non mesurée en l'absence d'outil statistique adapté (« pauvreté rurale », personnes au foyer non déclarées...), et qu'il est nécessaire de prendre en compte pour en identifier les besoins. On mesure dans ces conditions la difficulté à mener une approche prospective concernant ces personnes.

Cette question de la statistique est à rapprocher des perspectives démographiques et territoriales.

Des situations nouvelles de pauvreté risquent d'apparaître, accentuées sur certains territoires. notamment ruraux (ceux de l'Indre, du Cher, le Perche, le Dunois, etc.) qui vont voir vieillir des populations, qui, ayant eu de faibles revenus au cours de leur vie professionnelle, représenteront un faible potentiel fiscal. Tout cela fait peser le risque d'une paupérisation croissante des territoires concernés qui auront du mal à y faire face. D'autant que l'isolement social et géographique des habitants de ces territoires accentuera des inégalités déjà constatées.

Face à ce constat, il apparaît nécessaire au CESR, de développer une solidarité entre ces territoires de manière à atténuer les inégalités entre les personnes en situation de pauvreté selon le territoire où elles résident.

Des problématiques d'accès aux droits fondamentaux avérées : une injustice criante

Des services de base essentiels pour l'accès aux droits

Le CESR réaffirme son vœu que chacun puisse accéder à un certain nombre de services essentiels à la vie quotidienne et à l'exercice d'un travail, tels que l'alimentation, le logement, les transports en commun, les outils de communications, la santé...En effet, le non accès à l'ensemble de ces droits est un facteur d'aggravation durable de la pauvreté.

Si l'accès à ces services doit être effectif, et si des initiatives ont déjà été prises dans ce sens, le CESR estime néanmoins qu'une gratuité totale n'est pas souhaitable. Afin de ne pas déresponsabiliser les personnes aidées, il préconise davantage une contribution de tous, en fonction des ressources de chacun.

Des problématiques importantes d'accès aux soins

Le CESR tient à souligner les difficultés rencontrées par les personnes en situation de pauvreté quant à l'accès aux soins et ce malgré la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

En effet, le CESR relève des effets de seuil problématiques : un nombre important de personnes dépassant les plafonds pour bénéficier de la CMU Base et de la CMU Complémentaire, n'ont pas les moyens de souscrire à une mutuelle et retardent certains soins (notamment dentaires et optiques) du fait de leur coût important. A plus long terme, ces personnes ont des problèmes de santé plus lourds et beaucoup plus coûteux que s'ils avaient été traités à temps.

Par ailleurs, de nombreux médecins refusent de recevoir des bénéficiaires de la CMU en consultation¹. De plus, les personnes précaires doivent faire face, comme le reste de la population, à des dépassements d'honoraires et à des déconventionnements de plus en plus nombreux. La question de la mobilité peut également constituer un frein à cet accès (cette situation n'est pas spécifique aux travailleurs pauvres, même si elle les touche en premier lieu).

Toutes ces questions sont cruciales, surtout dans une région que l'on sait marquée par une démographie médicale très faible.

Les difficultés de mise en œuvre d'un droit au logement opposable effectif

Comme le souligne le rapport, il y a un véritable manque de logements très sociaux en France (type Prêt Locatif Aidé d'Intégration). En effet, les différentes lois de programmation de constructions de logements sociaux n'ont pas d'objectifs en ce sens. Déjà dans son précédent rapport, le CESR avait appelé de ses vœux une augmentation conséquente des constructions de logements sociaux. On peut constater que la situation n'a que peu évolué, tant en milieu rural qu'urbain.

Or il apparaît à travers les quatre ménages types retenus par le CESR dans ce travail, que si seule la personne célibataire équilibre son budget, c'est parce qu'elle occupe un logement social.

Par ailleurs, le CESR estime que l'application du nouveau dispositif de garantie des risques locatifs (garantissant la solvabilité des occupants d'un logement) doit servir d'argumentaire pour lutter contre la vacance de certains logements. Une autre solution évoquée consiste à favoriser la mobilité dans le logement social, en réactualisant régulièrement le niveau de revenus de certains locataires dépassant les plafonds de ressources.

Le CESR tient également à souligner l'importance des résidences sociales pour les jeunes, du type foyers de jeunes travailleurs, ces derniers sont en effet parmi les premières victimes de la pauvreté au travail. Ils concentrent effectivement les « petits boulots », l'intérim, les bas salaires...

¹ Cette question est d'ailleurs régulièrement à l'ordre du jour de réunions de la Conférence Régionale de Santé.

Des moyens de prévention à renforcer au détriment de mesures palliatives

Le CESR souhaite souligner la prévalence des dispositifs preventifs sur les curatifs/palliatifs, sans pour autant renier l'intérêt de ces derniers.

Prévenir le surendettement

L'exemple de l'endettement stigmatise à lui seul cette situation. Le décalage, les disparités en termes de revenus n'allant qu'en s'accroissant, les personnes concernées sont plongées dans des situations durables de pauvreté ; des situations parfois accentuées par le rôle destructeur, s'ils ne sont pas suffisamment encadrés, des crédits revolving.

La formation, la qualification : un élément essentiel à renforcer

Comme le souligne le rapport, la formation est un outil essentiel de prévention de la pauvreté, même si elle ne peut prétendre seule l'éradiquer. Le CESR tient ainsi à réaffirmer le rôle fondamental de la formation initiale et ce, dès l'école maternelle. Malgré l'intérêt, non renié ici, de son rôle preventif (lutte contre l'illettrisme, accès aux savoirs de base...), elle manque cruellement de moyens et doit être complétée par des solutions immédiates.

Il semble pertinent au CESR de développer les écoles de la seconde chance au sein de la région.

Le CESR propose qu'une réflexion sur un CAP « PEF » (Prévention Emploi Formation) soit engagée par la Région qui pourrait intervenir en complément des dispositifs existants. Un CAP Formation existe déjà, mais reste néanmoins sous utilisé en région en raison des exigences en termes de création ou de maintien d'emplois.

Le CESR doit poursuivre sa réflexion à ce sujet afin d'en préciser les objectifs et de déterminer les modalités concrètes de mise en œuvre d'un tel dispositif (publics visés...).

L'accès à l'éducation, aux loisirs et à la culture : un rôle preventif indéniable

L'existence d'un socle commun scolaire, certes nécessaire, n'est pas suffisante pour enrayer des phénomènes de reproduction sociale connus. Le CESR estime donc primordial le rôle joué par les services intervenant dans les domaines de l'éducation, des loisirs, de la culture, du périscolaire, du sport, d'autant qu'ils prennent en charge des adultes en devenir, dès leur plus jeune âge, et participent à compenser des « handicaps » subis.

Le rôle des entreprises : un élément central

La revalorisation des salaires : une préconisation centrale

Le CESR estime important de s'attaquer au système de « trappes » à bas salaires qui ne se justifie pas en termes de compétitivité économique.

Concernant les salaires, le CESR tient à souligner que certains secteurs peuvent contribuer à créer et développer des emplois peu rémunérés, souvent à temps partiel subi, organisés autour d'horaires atypiques (ce qui, dans ce dernier cas accentue des situations de pauvreté déjà criantes : augmentation des charges de transports et du temps de travail nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle). Malgré son importance, reconnue, la question de la rémunération n'est donc pas seule en cause. Il faut reposer la question de la qualité des emplois proposés et du temps de travail (durée, heures supplémentaires, organisation, partage...).

La « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GPEC) : un dispositif à valoriser

Le CESR souhaiterait par ailleurs souligner l'importance d'une mise en place d'une GPEC territorialisée, tout en rappelant les conditions nécessaires à son succès.

Elle doit tout d'abord associer objectif de maintien dans l'emploi, de sécurisation des parcours, et caractère transférable en garantissant un socle de droits, au delà de l'entreprise. Ceci afin de favoriser « l'employabilité » de certains travailleurs, face à une précarisation croissante de l'emploi.

Par ailleurs, un rapport égalitaire doit être restauré entre entreprises et salariés dans le cadre de cette GPEC : les besoins des entreprises et l'intérêt des salariés doivent s'équilibrer (des engagements réciproques employeurs/salariés doivent à notre sens être intégrés à la démarche GPEC).

Elle nécessite enfin que soient levés les freins à sa mise en œuvre, notamment dans les entreprises dépourvues de représentants du personnel, ce qui est notamment le cas de certaines très petites entreprises (TPE), dans lesquelles les salariés demeurent isolés.

Le CESR tient à réaffirmer, dans ce cadre, l'importance d'un dialogue social au sein de l'entreprise.

Favoriser la responsabilité sociale des entreprises

Le CESR souscrit aux mesures destinées à favoriser la responsabilité sociale des entreprises, en particulier au développement du dialogue social sur l'insertion et la prévention de l'exclusion.

Le CESR souhaite enfin souligner l'intérêt de mesures destinées à orienter les œuvres sociales des comités d'entreprise vers une meilleure prise en compte des personnes en difficulté. Mais le CESR est conscient qu'une part importante de la population ne bénéficie pas des services d'un comité d'entreprise.

Une solution pourrait résider dans une des préconisations faite dans le présent rapport, à savoir la mutualisation des CE au niveau des branches professionnelles, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de personnes bénéficiant des services de ces CE, mais également en cherchant à créer des dispositifs d'œuvres sociales collectifs entre PME/TPE.

La nécessité urgente d'une coordination des acteurs appuyée sur une mutualisation des moyens

A travers ce rapport, il est apparu que de nombreux dispositifs se sont empilés au cours des années pour lutter contre la pauvreté et la précarité. Le CESR a le sentiment qu'il est nécessaire de remettre à plat le système pour mieux le reconstruire.

Il est nécessaire aussi d'aller dans le sens d'une mutualisation et d'une meilleure coordination des moyens financiers et humains en la matière. En effet, certains dispositifs sont peu ou mal utilisés. C'est le cas du Fonds Solidarité Logement (FSL) notamment. De même, le RSA peine à démarrer. Certaines personnes qui pourraient en bénéficier, notamment le RSA complémentaire, n'en font pas la demande, en raison, non seulement du risque de stigmatisation, mais aussi des lourdeurs administratives liées aux démarches d'inscription.

Face au constat de cumuls de difficultés connues par les travailleurs pauvres, le CESR tient à réaffirmer l'importance de structures de proximité, d'orientation et d'accompagnement vers ces dispositifs complexes

La question de détection des situations de pauvreté très en amont paraît indispensable au CESR pour enrayer des mécanismes d'engrenage. L'idée d'une commission de détection, dotée d'indicateurs de danger est avancée

* * *

Pour conclure, il apparaît que la question de la pauvreté nous met face à un choix de société. Veut-on une société solidaire, basée sur une redistribution efficace, l'égal accès de tous aux services et au droit commun ?

Ces notions sont d'autant plus importantes à une période où les familles et les individus ont tendance à se replier sur eux-mêmes tandis que la société exprime une certaine peur de la pauvreté. Le CESR tient, à ce propos, à réaffirmer la nécessité de ne pas stigmatiser les personnes en difficulté ou en situation de précarité.

A travers cette question de la pauvreté, la société est questionnée. Doit-on imputer la responsabilité de cette situation aux seuls individus comme on a tendance à le faire actuellement ? Le CESR pense que la société doit endosser aussi sa part de responsabilité (collective) afin de rompre avec cette vision des personnes précaires véhiculée, notamment, par les médias.

Le CESR constate que de nombreuses préconisations du rapport de 2007 restent à mettre en œuvre. Toutefois, il note avec satisfaction la mise en place, par la Région, d'abonnements de transports pour les salariés (l'abonnement mensuel régional de travail, « Annueyls » et « Starter »²) ainsi que le renouvellement d'emplois structurants dans les secteurs périscolaires, sportifs... grâce à la mesure CAP Asso. Quelles que soient les réponses adoptées, le CESR espère également que ce rapport ne restera pas lettre morte.

Il entend interpeller fortement les décideurs publics, afin qu'ils se saisissent de ces analyses, déjà soulevées lors du précédent rapport de 2007, pour envisager une prise en compte rapide de situations qui n'ont que trop duré, et sont en voie de se développer. Il est temps pour la puissance publique d'adopter une politique volontariste et coordonnée face à ces difficultés grandissantes, qui risquent de causer des drames irréversibles, que le secteur caritatif, en tant que palliatif (le dernier rapport du secours catholique en témoigne) a de plus en plus de mal à enrayer.

² L'Abonnement mensuel régional de travail : sans limitation de distance, permet de bénéficier de tarifs avantageux : jusqu'à 75% de réduction ; concerne aussi les stagiaires de la formation professionnelle.

« Annueyls » : abonnement annuel de travail qui offre les mêmes avantages que l'Abonnement mensuel régional, avec en plus une réduction supplémentaire équivalente à un mois et demi.

« Starter » : abonnement multimodal, avec une réduction supplémentaire de 15 à 30 euros, concerne les agglomérations de Tours, Blois et Orléans et le réseau départemental d'Indre-et-Loire ; concerne également tous les parcours supérieurs à 75km.

Le CESR se tient à sa disposition des collectivités pour leur apporter une expertise sur le sujet, dans l'optique d'une mise en œuvre des mesures proposées. Ce n'est pas parce que la responsabilité de l'État est essentielle dans ce domaine, à travers les lois et les règlements, que l'ensemble des mesures prises par les collectivités locales comme par des dispositifs collectifs gérés paritairement ne doivent pas tenir compte du phénomène de pauvreté.